

**Commune DE TOUGET**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 04 mars 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le quatre mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, LABAT Anne, JOLY Christian, ROUX Dominique, DELPRAT Magali, MATHEY Hélène, LACRAMPE Anne-Laure, CETTOLO Patrick, LACROIX Alain, BONHOMME Fabienne, JANDOT Régis, THOUÉILLE Olivier

ETAIENT ABSENTS : MASSAGLIA Patrick, MATHEY Jean-Charles

SECRETAIRE : Madame Claire DULONG

**Ordre du jour :**

**Ordre du jour :**

***Pour délibération***

- 1- Approbation du Compte de Gestion 2020
- 2- Vote du CA 2020
- 3- Affectation des résultats
- 4- Autorisation de mandater en 2021 le quart des crédits d'investissement de 2020
- 5- Taxe d'aménagement 2022
- 6- Participation à la Tombola des commerçants
- 7- Approbation des nouveaux statuts du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save
- 8- Choix du bureau d'étude mission contrôle + SPS travaux mairie
- 9- Plan de financement éclairage du stade

***Pour information***

- 10- Point sur l'avancement du projet extension – accessibilité – rénovation énergétique Mairie
- 11- Vote des taux 2021

***Questions diverses***

Distribution des bulletins municipaux si absence boîte aux lettres  
Point sur Calendrier Accessibilité  
Diagnostic murs de soutènement  
Terrain de pétanque  
Ouverture de la bibliothèque

# **1 – Approbation du Compte de Gestion 2020**

----- Délibération n°1 / 2021 -----

*Annexe 1*

## **2 – Vote du Compte Administratif 2020**

----- Délibération n°2 / 2021 -----

*Annexe 2*

### **3 – Affectation des résultats**

----- Délibération n°3 / 2021 -----

*Annexe 3*

**Commune DE TOUGET**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 04 mars 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le quatre mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.  
ETAIENT PRESENTS : Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, LABAT Anne, JOLY Christian, ROUX Dominique, DELPRAT Magali, MATHEY Hélène, LACRAMPE Anne-Laure, CETTOLO Patrick, LACROIX Alain, BONHOMME Fabienne, JANDOT Régis, THOUAILLE Olivier  
ETAIENT ABSENTS : MASSAGLIA Patrick, MATHEY Jean-Charles  
SECRETAIRE : Madame Claire DULONG

**OBJET :           AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER, DE MANDATER EN 2021  
LE QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT DE 2020**

----- Délibération n°4 / 2021 -----

**M. le Maire,**

**INFORME** le Conseil Municipal de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, l'exécutif de l'autorité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

**DECIDE et CHARGE** M. le Maire de d'engager, de liquider, de mandater en 2021 les dépenses nécessaires dans la limite fixée par l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales soit :

Au Chapitre 21

Article 2188

1 000€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
à TOUGET le 08 mars 2021  
Le Maire. Philippe DUPOUY

Certifié exécutoire le 10 mars 2021 Affiché le 10 mars 2021 Expédié en Sous préfecture 10 mars 2021
---

**Commune DE TOUGET**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 04 mars 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le quatre mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, LABAT Anne, JOLY Christian, ROUX Dominique, DELPRAT Magali, MATHEY Hélène, LACRAMPE Anne-Laure, CETTOLO Patrick, LACROIX Alain, BONHOMME Fabienne, JANDOT Régis, THOUAILLE Olivier

ETAIENT ABSENTS : MASSAGLIA Patrick, MATHEY Jean-Charles

SECRETAIRE : Madame Claire DULONG

**OBJET : TAXE D'AMÉNAGEMENT**

----- Délibération n°5 / 2021 -----

**Monsieur le Maire,**

**RAPPELLE** qu'en date du 20 novembre 2014, le Conseil Municipal avait institué la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune pour une durée de 3 ans à un taux de 3% renouvelable tous les ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017 et que depuis cette date elle n'a pas été révisée.

**RAPPELLE** à l'assemblée que cette taxe est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toutes natures nécessitant une autorisation d'urbanisme.

**INFORME** qu'il est nécessaire que l'assemblée délibérante se positionne avant le 30 novembre 2021 sur le taux de cette taxe à percevoir à compter de l'année 2022.

**Monsieur le Maire,**

**PROPOSE** de renouveler la Taxe d'Aménagement, dont le taux reste à déterminer entre 1 et 5%, sur l'ensemble du territoire.

**APPELLE** l'attention du Conseil Municipal sur le fait que la présente délibération est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse et que le taux fixé ci-dessous pourra être modifié tous les ans.

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

**Le conseil municipal décide,**

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, *la taxe d'aménagement*  
*au taux de 5 %;*

La présente délibération est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
à TOUGET le 08 mars 2021  
Le Maire, Philippe DUPOUY

Certifié exécutoire le 10 mars 2021 Affiché le 10 mars 2021 Expédié en Sous-préfecture 10 mars 2021
---

**Commune de TOUGET**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 04 mars 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le quatre mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, LABAT Anne, JOLY Christian, ROUX Dominique, DELPRAT Magali, MATHEY Hélène, LACRAMPE Anne-Laure, CETTOLO Patrick, LACROIX Alain, BONHOMME Fabienne, JANDOT Régis, THOUAILLE Olivier

ETAIENT ABSENTS : MASSAGLIA Patrick, MATHEY Jean-Charles

SECRETAIRE : Madame Claire DULONG

**OBJET : Participation à la tombola des commerçants**

----- Délibération n°6 / 2021 -----

**Monsieur le Maire**

**RAPPELLE** à l'assemblée qu'un jeu a été organisé en fin d'année 2020 par l'association des commerçants de Mauvezin « ACAPL'A », en partenariat avec la Communauté de Communes Bastides de Lomagne et les communes ayant un ou plusieurs commerces sur leur territoire.

**PRÉCISE** à l'assemblée que sur Touget, un commerçant a participé à la tombola

**INFORME** qu'il a été convenu pour l'organisation de cette tombola que :

- La CCBL apporte une aide de 50€ par commerce
- La commune de son côté participe à hauteur de 100€ par commerce

Ces aides sont à verser à l'association ACAPL'A, qui se charge de payer 150€ au commerçant pour les bons cadeaux des clients gagnants

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de valider la somme de 100€ par commerçant à verser à l'association « ACAPL'A » et charge Monsieur le Maire d'affecter les crédits nécessaires à cette subvention aux chapitres du budget prévus à cet effet

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
à TOUGET le 08 mars 2021  
Le Maire. Philippe DUPOUY

Certifié exécutoire le 10 mars 2021 Affiché le 10 mars 2021 Expédié en Sous préfecture 10 mars 2021
---

**Commune DE TOUGET**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 04 mars 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le quatre mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, LABAT Anne, JOLY Christian, ROUX Dominique, DELPRAT Magali, MATHEY Hélène, LACRAMPE Anne-Laure, CETTOLO Patrick, LACROIX Alain, BONHOMME Fabienne, JANDOT Régis, THOUAILLE Olivier

ETAIENT ABSENTS : MASSAGLIA Patrick, MATHEY Jean-Charles

SECRETAIRE : Madame Claire DULONG

**Objet : Approbation des nouveaux statuts du Syndicat des Eaux Barousse  
Comminges Save**

----- Délibération n°7 / 2021 -----

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'article L 5211-20.

**Considérant** que le SEBCS a par délibération n° 2021-01/SJ/015 du 30 janvier 2021, mis à jour ses statuts.

**Considérant** que cette mise à jour a été rendue nécessaire en raison :

- du changement de la forme du SEBCS. Il est passé de syndicat de communes à syndicat mixte fermé
- de l'arrêté préfectoral n° 018-07 modifiant la liste des membres du Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save 1er janvier 2018, intégrant des communautés de communes en substitution de communes ayant transféré leurs compétences, la nature juridique du Syndicat s'en trouvant modifié celui-ci prenant la forme d'un Syndicat Mixte.
- de la nécessité de faire une mise à jour globale des statuts du Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save, à la demande de la Sous-Préfecture.

**Considérant** que conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SEBCS a notifié cette délibération à chacun de ses membres par courrier en date du 5 février 2021.

Le Conseil Municipal de la commune de TOUGET est appelé à se prononcer dans un délai de trois mois sur les modifications proposées.

**Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**VALIDE** la mise à jour des statuts du SEBCS

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
à TOUGET le 08 mars 2021  
Le Maire, Philippe DUPOUY

Certifié exécutoire le 10 mars 2021 Affiché le 10 mars 2021 Expédié en Sous préfecture 10 mars 2021
---

**Commune DE TOUGET**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 04 mars 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le quatre mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, LABAT Anne, JOLY Christian, ROUX Dominique, DELPRAT Magali, MATHEY Hélène, LACRAMPE Anne-Laure, CETTOLO Patrick, LACROIX Alain, BONHOMME Fabienne, JANDOT Régis, THOUAILLE Olivier

ETAIENT ABSENTS : MASSAGLIA Patrick, MATHEY Jean-Charles

SECRETAIRE : Madame Claire DULONG

**OBJET : AMÉNAGEMENT, RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE - CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE ET DE SPS**

----- Délibération n°8 / 2021 -----

**M. le Maire,**

**RAPPELLE** que le projet d'aménagement, de rénovation énergétique et d'accessibilité de la Mairie va entrer dans la phase de consultation des entreprises et que pour cela il est nécessaire de confier la mission de Contrôle et de Sécurité Protection de la Santé (SPS) à un bureau d'études spécialisé

**INFORME** que la Commune a sollicité 2 agences afin d'obtenir des propositions commerciales pour ces 2 missions – L'agence ING Construction et la Socotec basées à Auch

**PRÉCISE** que le bureau ING Construction n'a répondu qu'à la mission SPS car elle n'assure pas la mission de contrôle

**DÉTAILLE** les propositions financières des 2 bureaux

ING.C	Mission SPS	1620.00€ HT	1944.00€ TTC
SOCOTEC	Mission SPS	1975.00€ HT	2370.00€ TTC
	Mission Contrôle	2490.00€HT	2988.00€ TTC

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide** :

- de retenir la proposition du bureau SOCOTEC pour les 2 prestations pour un montant de 1975.00€ HT (mission SPS) et de 2490.00€ HT (mission contrôle), compte tenu du fait que le bureau ING.C n'est pas en capacité d'assurer les 2 missions
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces ainsi que tout document relatif à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
à TOUGET le 08 mars 2021  
Le Maire. Philippe DUPOUY

<p>Certifié exécutoire le 10 mars 2021 Affiché le 10 mars 2021 Expédié en Sous préfecture 10 mars 2021</p>
--

**Commune de TOUGET**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 04 mars 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le quatre mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Ferme de la Culture, sous la présidence de Monsieur DUPOUY Philippe, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames ou Messieurs DUPOUY Philippe, Maire, DULONG Claire, LABAT Anne, JOLY Christian, ROUX Dominique, DELPRAT Magali, MATHEY Hélène, LACRAMPE Anne-Laure, CETTOLO Patrick, LACROIX Alain, BONHOMME Fabienne, JANDOT Régis, THOUAILLE Olivier

ETAIENT ABSENTS : MASSAGLIA Patrick, MATHEY Jean-Charles

SECRETAIRE : Madame Claire DULONG

**OBJET : Plan de financement éclairage stade**

----- Délibération n°9 / 2021 -----

**M. le Maire,**

**RAPPELLE** à l'assemblée que des aides au financement de l'éclairage des stades sont proposées afin de remplacer les installations énergivores par de nouvelles lampes LED basse consommation

**RAPPELLE** que l'enveloppe globale de cette opération est estimée à **33 170.54€ HT, soit 39 804.65€ TTC**

**PRECISE** que dans le cadre de cette opération, la Commune pourrait bénéficier d'une aide de l'Etat, de la Région ainsi du Syndicat Départemental d'Energies du Gers

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE**
- d'arrêter l'enveloppe prévisionnelle de l'opération
  - d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
  - 9 951,54 € au titre de la DETR – 30%
  - 9 951,54€ au titre de la participation du Syndicat Départemental d'Energies du Gers – 30%
  - 6 634,11€ au titre de la Région Occitanie – 20%
  - 6 633,35€ de part communale
  - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,  
à TOUGET le 15 mars 2021  
Le Maire. Philippe DUPOUY

Certifié exécutoire le 17 mars 2021 Affiché le 17 mars 2021 Expédié en Sous préfecture 17 mars 2021
---

## **10- Point sur l'avancement du projet extension – accessibilité – rénovation énergétique Mairie**

Le permis de construire a été délivré.

L'architecte a été rencontré pour des détails :

- Portes qui doivent être fermées à clé ou non
- Aménagement informatique dans les différents bâtiments

Le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) est prévu le 15 mars.

Pas de réponse de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour l'instant. Le dossier est passé du Département à la Région.

## **11- Vote des taux 2021 :**

Mr le Maire propose de ne pas augmenter les taux concernant la partie Commune.

En effet, ceux-ci ont déjà été augmentés pour la partie Communauté des Communes.

La délibération sera prise dès que nous aurons connaissance des bases 2021 à partir du 31 mars

Proposition acceptée à l'unanimité.

## **12 – Questions diverses**

- Distribution des Bulletins municipaux si absence de boîte aux lettres : pas de dépôt
- Calendrier d'accessibilité : demande pour septembre 2021

### Aménagements réalisés :

- Accessibilité de la Poste
- Stationnement PMR (personne à mobilité réduite) pour la Poste, le commerce du village et la Mairie
- Stationnement PMR au stade

### Aménagements à réaliser :

- Accessibilité de la salle du Conseil et des mariages : sera réalisé fin 2021
- Stationnement PMR au cimetière et au terrain de pétanque : des panneaux vont être installés rapidement
- Stationnement et cheminement PMR à l'Église : prévus dans le calendrier d'aménagement des rues en 2023

- Diagnostic mur de soutènement sous le terrain de pétanque :

Dévégétalisation réalisée

Le talus affaibli par l'écoulement des eaux qui ravinent doit être renforcé (enrochement, arase... ?) et l'écoulement maîtrisé

- Terrain de pétanque : de l'eau stagne

Demande d'un nivellement pour évacuer l'eau vers le pluvial.

- Bibliothèque : les librairies étant considérées comme commerces essentiels, la bibliothèque peut rouvrir en suivant le protocole sanitaire en vigueur pour les commerces.

Fait à Touget, le 15 Mars 2021

Le Maire, Philippe DUPOUY

## **DÉLIBÉRATIONS**

- N°1 / 2021 Approbation du Compte de Gestion 2020  
N°2 / 2021 Vote du Compte Administratif 2020  
N°3 / 2021 Affectation du résultat  
N°4 / 2021 Autorisation d'engager, de liquider, de mandater en 2021 le quart des crédits d'investissement de 2020  
N°5 / 2021 Taxe d'Aménagement  
N° 6 / 2021 Participation à la tombola des commerçants  
N° 7 / 2021 Approbation des nouveaux statuts du Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save  
N° 8 / 2021 Aménagement, rénovation énergétique et mise en accessibilité de la mairie - choix du bureau de contrôle et de SPS  
N° 9 / 2021 Plan de financement éclairage du stade

### **Membres présents**

<b><i>PRÉNOM / NOM</i></b>	<b><i>SIGNATURES</i></b>
Philippe DUPOUY	
Claire DULONG	
Christian JOLY	
Anne LABAT	
Jean-Charles MATHEY	Absent
Fabienne BONHOMME	
Patrick CETTOLO	
Magali DELPRAT	
Régis JANDOT	
Anne-Laure LACRAMPE	
Alain LACROIX	
Patrick MASSAGLIA	Absent
Hélène MATHEY	
Dominique ROUX	
Olivier THOUÉILLE	